

DEMANDE DE DISPENSE DE L'EXAMEN D'ACCES AU STAGE

- Requête de l'intéressé : motivations
- Documents établissant l'état civil et la nationalité du candidat
- Tous documents justificatifs du domicile du candidat
- 1 copie des titres et diplômes dont il entend se prévaloir ou à défaut une attestation des autorités habilitées à les délivrer R. 811-7 et R. 811-8 du code de commerce
- CV

JUSTIFICATIFS ATTESTANT DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE INVOQUEE :

- 1° **Les administrateurs judiciaires** ayant exercé leur profession pendant trois ans au moins ;
- 2° **Les avocats, notaires, commissaires-priseurs judiciaires, huissiers de justice, greffiers des tribunaux de commerce, experts-comptables, commissaires aux comptes** ayant exercé leur profession pendant cinq ans au moins ;
- 3° Les personnes ayant exercé les fonctions de **collaborateur d'un mandataire judiciaire pendant une durée de cinq ans au moins ;**
- 4° **Les personnes titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés à l'article R. 811-7, justifiant de cinq ans au moins de pratique professionnelle comptable, juridique ou financière dans le domaine de l'administration, du financement, de la restructuration, dont les fusions-acquisitions, ou de la reprise d'entreprises, notamment en difficulté.**

- Contrat de travail et avenants
- Dernier bulletin de paie avec ancienneté et/ou certificat de travail

Le cas échéant, attestation de l'employeur

Le cas échéant, tout autre document justifiant de l'expérience professionnelle

**COMMISSION NATIONALE
D'INSCRIPTION ET DE DISCIPLINE
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES**

13, PLACE VENDOME
75042 PARIS CEDEX 01